

AU/31/1.1.3/20231027/153

Le Maire de MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique, notamment ses article L2122-1 et R2122-8 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune d'acquérir un logiciel pour la gestion administrative et financière de son école de musique ;

VU la proposition de la Société 2Iopenservice pour l'achat, l'hébergement et la maintenance d'un logiciel gestion et communication pour les écoles de musique, les écoles d'art, danse, théâtre, cirque, conservatoire ou MJC.

DECIDE

de signer le marché public :

- Dont l'objet est l'hébergement, la maintenance et la mise à jour régulière du logiciel Open talent School premium
- Avec la société 2Iopenservice 217 rue Raoul Follereau – 74300 CLUSES
- Pour un montant de :
 - o Prestations de déploiement (année 1 uniquement) 2 179,00€ HT
 - o Formation utilisateurs 1 580,00€ HT
 - o Prestations d'accès au logiciel, d'évolutions et supports (abonnement annuel) 1 391,00€ HT

PRECISE que ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa notification.

PRECISE que le prix est révisable annuellement selon les modalités prévues au contrat.

PRECISE que les crédits nécessaires au règlement de ces prestations sont inscrits aux budgets de la Commune.

MONTEUX, le 27 octobre 2023

Acte Exécutoire

Envoyé le : 2.11.2023

Publié le : 2.11.2023



Christian GROS

Maire de MONTEUX